

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Séance du jeudi 26 février 2022

Enfants Présents : Elisa Batarière, Eloé Reuzé, Thomas Delbart, Luce Harreau, Léo Casado, Basile Legendre, Emma Gilles-Cormier, Manon Neto, Salma Meghraoui, Faustine Hiolle, Axelle Lemonnier, Léo Provini, Mathieu Osztopani

Adultes présents : Anne-Florence Legendre et Jean-Michel Corbeau.

1/ Charte du jeune élu

La charte du conseiller a été présentée aux jeunes élus qui se sont engagés à la respecter, à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) CHARTRE DU CONSEILLER

Les enfants des Garennes-sur-Loire t'ont élu(e) afin que tu participes, avec tous les conseillers du CME, à la vie de la Commune. Pour que ce Conseil fonctionne dans les meilleures conditions et pour que tu puisses pleinement remplir ta fonction d'élu, tu te dois de prendre les engagements suivants :

Je participe

- ✓ J'assiste à toutes les réunions. En cas d'absence, je dois prévenir la Mairie. Je suis conscient que je risque de perdre mon statut de conseiller si je suis absent 3 fois sans raison valable.
- ✓ Je m'assure que mes idées s'inscrivent dans un intérêt collectif.
- ✓ Je suis responsable vis-à-vis de mes électeurs et je leur transmets, par le biais des établissements scolaires, les informations et décisions prises lors des conseils.
- ✓ Je participe aux différentes tâches liées à mon statut d'élu : écrire, prendre des contacts, rendre compte, expliquer, représenter lors d'événements...
- ✓ Je participe obligatoirement à une commission.

Je respecte

- ✓ J'ai une attitude respectueuse envers tout le monde.
- ✓ J'écoute les autres en prenant en compte leurs idées et leurs propositions.
- ✓ J'assume les décisions prises en commun lors des réunions et j'effectue le travail nécessaire pour leur réalisation.
- ✓ Je contribue au bon déroulement de chacune des réunions.
- ✓ J'adhère et mets en pratique le règlement du Conseil municipal des Enfants établi par les élus du Conseil municipal Adulte.

**Je m'engage à accomplir mon mandat d'élue dans un esprit de convivialité,
avec une attitude constructive pour le groupe,
en respectant mes électeurs
et les personnes qui nous entourent**

2/ Règlement intérieur

La lecture commentée du règlement intérieur a permis aux jeunes élus de comprendre le fonctionnement de leur Conseil. Chacun dispose d'un exemplaire. On peut trouver ce document sur le site municipal.

Deux candidates se sont présentées à l'élection présidentielle de cette assemblée : Elisa Batarière et Luce Harreau. Elisa a été élue avec 7 voix. Luce ayant obtenu 6 voix sera vice-présidente.

3/ Organisation du travail des commissions

Il a été convenu que les thèmes présentés lors des élections (voir compte-rendu du 11 décembre 2021) seraient rediscutés dans les écoles avant la prochaine séance. Une grille de travail a été proposée pour cela : De quoi s'agit-il ? Pourquoi le sujet est-il abordé ? Où cela se passe-t-il ? Quelle proposition de réponse peut être faite ?

La séance s'est achevée à 11h30

La prochaine séance se tiendra à la salle Odile d'Ollone, le 7 mai 2022 à 10h

Les secrétaires
Anne-Florence Legendre
Jean-Michel Corbeau